

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule L'inscription à des activités chez Max'cimes implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente et d'exercice. Tout paiement manifeste l'acceptation de ces présentes conditions générales de vente et d'exercice y compris pour les baptêmes découvertes et visites guidées.

La courtoisie reste le moteur de toute activité de loisirs. Les intervenants de Max'cimes appliquent ce comportement et auront à coeur de vous satisfaire. Tout manquement à cette règle ainsi qu'aux règles de sécurité indiquées par l'encadrant engagerait la responsabilité de son auteur. Max'Cimes et ses intervenants ne pourront être tenus responsables des actes délictueux ou malveillants des participants qui agiraient ainsi sous leur propre responsabilité. Les initiatives personnelles imprudentes sortant du cadre des consignes engageant des dommages corporels ou matériels seront portés à la responsabilité de leur auteur.

Assurances

Max'cimes souscrit à une assurance couvrant les responsabilités civiles professionnelles, toutefois vous devez vous assurer de votre protection en matière de responsabilité civile ou familiale.

Max'cimes et ses intervenants ne sont pas responsables des accidents causés par les élèves en cours collectifs ou individuels. Il est obligatoire de contracter une assurance individuelle et accidents.

Contre-indication médicale

Pour les activités de baptême en traîneau à chiens, aucune indication médicale visant à exclure la pratique d'une activité de loisir en milieu montagneux en présence de chiens ne doit être formulée.

Modification des activités et des lieux de pratique Max'cimes se réserve le droit de modifier ou de remplacer les prestations convenues si les conditions risquant d'impacter votre sécurité se présentaient. Il est seul juge en ce qui concerne les modifications ou les annulations pour cause de conditions engageant votre sécurité et le bon déroulement de l'activité. Aucun remboursement ni aucune indemnité ne sera exigible à Max'Cimes en cas d'annulation ou de modification des prestations proposées.

Une alternative pourra vous être proposée, au cas par cas.

Annulation

Une annulation de votre fait supérieure à 10 jours avant la date de l'activité entraîne le non remboursement de l'acompte versé à la réservation.

En cas d'annulation inférieure à dix jours de la date de la prestation de votre fait, le paiement total de la prestation réservée vous sera demandé.

En cas d'annulation de l'activité traîneaux de notre part, une solution de remplacement vous sera proposée. La solution de remplacement sera une activité à roue appelé cani kart ou cani rando sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité.

En cas d'annulation de votre part en raison d'impossibilité d'accès au site d'activité avec votre véhicule, chaque cas sera étudié par Max'Cimes qui se réserve le droit du non remboursement de l'acompte.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de circuler avec un véhicule équipé de pneus neige/ou/et chaînes en hiver sur les routes de montagne.

Horaires

Nos activités démarrent à l'heure prévue lors du rendez-vous, merci de prendre vos dispositions pour être ponctuel, car tout retard amputerait la durée de l'activité.

Un retard trop important de votre part, qui porterait préjudice au reste du groupe ou à l'exercice de Max'Cimes entraîne l'annulation de votre fait.

Déroulement

Toutes activités avec des animaux demandent une implication cohérente de leur part. Pour cela et dans le cadre précis de leur protection et de leur bien-être, aucune activité n'est facturée et gérée selon un barème de rentabilité.

Deux prestations identiques sur le papier peuvent varier sur le terrain en fonction des conditions du moment.

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité données par l'encadrant et adopter un comportement responsable pour veiller à sa sécurité et à celle des tiers.

Cas particulier des cartes cadeaux et des prestations réservées et payées de baptême découverte

Dans le cas des cartes cadeaux délivrées par Max'Cimes ou de prestations de baptêmes découvertes, le paiement de la prestation remplace l'acompte des autres formules de vente.

Ces bons cadeaux et baptêmes découvertes ne sont pas remboursables.

Ils sont valables 4 mois.